

LE HARCELEMENT A L'ECOLE

QU'EST-CE QUE LE HARCELEMENT?

Ce que dit l'ONU via l'UNESCO

- « Actes répétés, ou massivement diffusés sur les réseaux sociaux, de moqueries, remarques désobligeantes, vexations, mises en situation déplaisantes voire dégradantes, d'humiliations ou d'exclusion, perpétrés par un individu ou le plus souvent un groupe de pairs générant une **dynamique hostile** au sein du groupe dont la victime ne peut se sortir seule et **pouvant conduire à une multi victimisation en l'absence d'intervention des pairs et/ou des adultes** ».

Définition proposée par le comité scientifique lors de de la conférence internationale organisée par l'UNESCO et le MNJS le 5 novembre 2020.

Ce que dit l'Éducation Nationale

- ▶ « Le harcèlement est défini comme étant une violence répétée qui peut être verbale, physique ou psychologique.
- ▶ À l'école, elle est le fait d'un ou de plusieurs élèves qui se fondent sur **le rejet de la différence** et sur **la stigmatisation** de certaines caractéristiques d'une personne qui ne peut se défendre (l'apparence physique, le sexe, le handicap, un **centre d'intérêt original**, etc.).
- ▶ **Ce rapport de force et de domination**, ainsi que la régularité des agressions dans le temps, participent à **l'isolement** de la victime. »

Définition proposée par le site ministériel education.gouv.fr

Le harcèlement n'est pas le signe un conflit, ou une simple opposition entre deux personnes parce qu'il :

- Il y a une volonté de nuire à la victime
- y un rapport de domination, d'emprise qui s'installe

Vidéo: Que dit la loi?

https://www.youtube.com/watch?v=84Z5cM_1aAg

Témoignage de Jonathan

https://www.youtube.com/watch?v=84Z5cM_1aAg

Ils sortent du silence

<https://www.youtube.com/watch?v=M7RTYiXeNUg>

En parler, le dénoncer, s'informer au lycée

Les élèves peuvent se confier à n'importe quel professeur ou personnel de l'établissement mais un groupe de **personnes ressources** particulièrement sensibilisées au sujet est également à leur disposition.

Il s'agit de:

M Drappier (proviseur), M Mercuri (proviseur adjoint), Mme Alvarez (CPE), Mme Farges (CPE), Mme Bonafoux (infirmière), Mme Bélio (Espagnol), Mme Cathalo (physique-chimie), Mme Gapin (Documentation), Mme Labourdette (SVT), Mme Monsignac (physique-chimie), Mme Plasteig (Economie- gestion), M Ravassat (EPS) et M Poyedomenge (Economie-gestion)

Les élèves peuvent se confier également aux élèves
ambassadeurs de lutte contre le harcèlement.

Il s'agit de :

*BAYLACQ Kaéna (P02), BENITO DESGRANGES Ioéna (TG2),
BERTRAND Aléna (P05), BOUEROU Léna (P02),
DELPOUX Léna (TG5) LEFEBVRE--MONTMORENCY Glynis (P04),
PORLIER Manon (P04).*

NON AU HARCÈLEMENT

Victime ou témoin de harcèlement ?

Appelez le
 **3020** (numéro gratuit)
face au
harcèlement

Appelez le
 **3018** (numéro gratuit)
face au
cyberharcèlement



AGRESSIONS, HARCÈLEMENT OU VIOLENCES ?

Tu as besoin d'aide ?

VICTIME OU TÉMOIN, IL Y A TOUJOURS
UN NUMERO POUR T'AIDER.

À LA MAISON



SUR LES RÉSEAUX



À L'ÉCOLE

